L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 MARS 1868 — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $8, par semestre, $5.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $[illegible] net le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu [illegible] mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 24 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] terrains contigus situés en cette paroisse, sur la rive [illegible] du fleuve Mississippi, à cinq milles [illegible] de cette ville, avec toutes les bâtisses et [illegible] qui s'y trouvent—Aussi, deux terrains [illegible] au faubourg Delord dans le Premier District [illegible] rue Constance, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Par F. Roder & Co—à leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, marchandises sèches.

Par [illegible] à 10 1/2 heures, à l'entrepot rue Poydras, entre [illegible] et St-Louis—Fruits au sirop, champagne, vin [illegible], vinaigre, vermouth, sardines, &c. [illegible] son magasin, 95 Vieille-Levée, à 11 heures: vin d'Espagne, porto, sherry, madère, vermicelli, &c.

Par H[illegible] & Co, à leur salle d'encan, 20 rue de Chartres — Grande vente de marchandises sèches, articles de fantaisie, habillements et malakoffs.

Par D. E. Murphy, à sa salle d'encan, 47 rue des Magasins, au premier étage, à 11 heures et demie — Quincaillerie, coutellerie, fusils, colliers de chevaux et attelles. Et à 12 1/2 heures, à son magasin, vin de sherry et de madère, de qualité extra.

Par C. E. Girardey & Co, à 10½ heures, à la résidence No 188 rue du Bayou, entre Claiborne et Derbigny—Des meubles et effets.

Par S. Gibault, à midi, à l'encoignure de l'Avenue Washington et de la rue St-Denis—Le Café Grande Route, [illegible] ses installations, billards, &c. et à l'encan [illegible] Passage de la Bourse et rue Bienville: 41 [illegible] chaises en rotin et un joli meuble de salon.

Par Murphy Bros & Co, à leur salle d'encan, rue du Camp—Vente régulière de meubles et d'ustensiles de ménage. Et aux écuries de P. Liner, rue Gravier: [illegible] chevaux appareillés, chevaux de monture, [illegible] voitures, buggies, wagons et harnais.

Par René Gutierrez, coin Chartres et St-Louis—Meubles.

Par R. Derbès, au No 31 de la rue Royale, près Toulouse—Meubles.

Par Hodgson, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—[illegible] caisses de bottes, souliers et brodequins—en caisses, [illegible] ou réserve.

Par Vincent & Co à 10 heures, à sa salle d'encan, No [illegible] rue de Chartres—Cent colis originelles de marchandises étrangères et américaines. Cette grande vente se fera sans réserve. Pour les détails, voyez l'annonce.

Par Louis Stein & Bros, au No 36 de la rue du Camp—[illegible] caisses de bottes, souliers et brodequins—sans réserve.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION:

☞ Propriétés améliorées de valeur, à l'encan par le Shérif.

☞ Nous appelons l'attention sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif. Ces ventes comprennent: 1o Une terre située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à 5 milles environ au dessous de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. 2o Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent situés rue Constance, au faubourg Delord, Premier District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

☞ L'attention des marchands est appelée à la vente sans réserve des fruits au sirop, sherry, champagne vins, vinaigre, &c. aujourd'hui, à 10½ heures, au Importers Bonded Warehouse, No 1, rue Peters entre Conti et St-Louis. Voir les annonces d'encan par Eugène Tourné.

☞ L'attention des pharmaciens et droguistes est appelée à la vente d'eau minérale qui sera faite aujourd'hui, à [illegible] heures 1/2 au Importers Bonded Warehouse, No 1, rue Peters, par Eugène Tourné.

☞ L'attention des marchands est appelée à la vente de 25 barriques [illegible] pour compte de qui il appartiendra, [illegible] à 12 heures, au No 95, rue Vieille-Levée, par Eugène Tourné—Vente sans limite.

Marchandises sèches à l'encan. — Nous appelons l'attention des marchands et négociants sur la grande vente sans réserve de marchandises américaines et étrangères qui commencera aujourd'hui, à 10 heures précises du matin, à la salle d'encan de MM. Vincent & Co, rue de Chartres No 16. Voyez l'annonce.

Les Compagnies de chemins de fer de la ville et autres [illegible] de prendre connaissance qu'une [illegible] et de colliers pour chevaux sera livrée [illegible] heures et demie au magasin No 47 de la rue des Magasins par D. E. Murphy, encanteur.

MM. GIRARDEY & CO offriront à l'encan, aujourd'hui, à 10 heures, A. M., à la résidence No 188 rue du Bayou, entre Claiborne et Derbigny, tous les meubles, etc., de maison et de cuisine, appartenant à la succession de Mme Veuve Marie Joseph Zoé Deblanc.

Nouveau Plan des Financiers
POUR LA CONVERSION DES BILLETS DE VILLE.

Nous donnons volontiers place à la communication suivante qui expose un nouveau plan financier pour la conversion prompte et définitive des billets de ville. L'incertitude où l'on est encore de la réussite des mesures adoptées par le Conseil fait que la question est encore ouverte. Nous signalons donc la solution proposée à l'attention des intéressés, c'est-à-dire de tout le public. Elle est basée sur un système conforme à une suggestion faite par nous d'un amortissement graduel avec primes; mais le plan est établi sur des chiffres précis, avec un mécanisme pratique. Nous en ferons l'objet d'un examen approfondi.

Quand une question d'intérêt public aussi grave que celle qui se présente aujourd'hui est en discussion, chacun a presque le droit d'y prendre part; aussi essaierons-nous d'exposer nos idées sans parti pris, franchement, loyalement et avec le plus grand désir d'apporter notre tribut à la reconsolidation du crédit de notre ville.

Lorsqu'il y a quinze jours une première panique que l'on qualifiait alors d'absurde, d'insensée, vint frapper de discrédit les billets de la ville et les faire descendre à 20 pour cent d'escompte, il surgit plusieurs propriétaires, cherchant à prouver que le remède était bien simple et [illegible] d'elles, s'appuyant sur ce que les spéculateurs seuls étaient la cause première de la dépréciation, concluait à ce qu'on les frappât en leur retirant leur moyen d'action.

Dans ce but on proposait de retirer de la circulation $1,800,000 en gros billets qui se trouvaient, pour la plus grande partie, entre les mains des capitalistes, et leur servaient disait-on, à faire la hausse et la baisse. On n'hésitait pas à affirmer que ce retrait des gros billets ramènerait à un cours normal les petits billets. Cette somme de $1,800,000 devait être convertie en obligations portant intérêt de 8 0/0 par an, payables par semestres et remboursables en 5, 10, 15 et 20 années avec l'excédent qui pourrait se trouver dans le Trésor à ces diverses échéances; mais on annonçait toutefois, que si, à ces mêmes échéances, il ne se trouvait pas de fonds en excédent dans le Trésor, les obligations seraient renouvelées.

Les propositions eut l'effet qu'elle devait avoir, et la panique avait été absurde, insensée, le remède n'était pas fait pour l'arrêter, car cette transformation d'un papier de circulation dont le paiement peut être exigé chaque jour par les porteurs, en obligations à long terme, ne pouvait offrir un assez grand avantage par le paiement d'un intérêt de 8 0/0 pour en assurer la conversion.

N'avons nous pas pour nous en convaincre l'exemple de la conversion de 1852 qui assura le paiement des intérêts des bons consolidés à cette époque? Ne sont ils pas négociés aujourd'hui à 22 à 25 0/0 d'escompte? Pourquoi donc penser qu'en l'état de discrédit où la ville est tombée, elle trouvera à emprunter comme au temps de sa prospérité?

Quant au mal qui résulte de ce discrédit des billets de la ville, il frappe tout le monde sans en excepter les spéculateurs, dont nous n'avons point à prendre la défense, mais nous trouvons qu'il est parfaitement injuste de leur faire supporter une responsabilité aussi lourde que celle que l'on voudrait faire retomber sur eux, car si l'agiotage a ses profits, il a aussi ses dangers et ses balanceuts, et nous pensons qu'il serait plus aisé de citer un grand nombre de commerçants, petits et grands, qui ont fait et font encore de grandes fortunes dans toutes les branches de commerce, qu'il ne le serait de citer des spéculateurs heureux dans les affaires d'où marché aussi restreint et par conséquent aussi dangereux que celui de la Nouvelle-Orléans.

Il faut donc, sans récriminations, bien ou mal fondées, envisager la situation. Le mal existe, il va chaque jour grandissant, il peut aboutir à une catastrophe et alors il ne serait plus temps d'y remédier, ou bien le remède serait encore plus difficile et plus coûteux.

Pourquoi se faire des illusions, elles ne servent toujours qu'à aggraver le mal; il faut, au contraire, adopter franchement un remède efficace, sans s'arrêter à des espérances mal fondées. N'avons nous pas pour exemples les pays les mieux constitués qui ne peuvent emprunter qu'à des intérêts considérables.

Une autre proposition, adoptée par le Conseil de la ville et se basant sur la vente aux enchères des étaux des marchés pour dix années, avait été très bien accueillie par le public, et à la nouvelle de ce projet, les billets, tombés à 35 et même à 20 pour cent d'escompte, se sont relevés à 16 et 17, ce qui prouve bien que chacun ne demande pas mieux que d'accepter un remède, quel qu'il soit, plutôt que de rester dans la menace d'un mal plus grand encore.

Il n'est guère possible de dire à l'avance si la vente de ces étaux produira une somme suffisante au rachat d'une assez grande quantité de billets de ville pour rétablir le cours de ceux qui ne pourraient être retirés de la circulation. Mais il est probable que cette vente se fera dans de mauvaises conditions aujourd'hui et au profit seul de spéculateurs qui, devenant adjudicataires dans un moment fragile, à un prix très minime, revendront chaque année, à leur véritable valeur, ces étaux qui certainement sont un des meilleurs revenus de la ville.

Pourquoi donc sacrifier pour dix années un revenu qui pourrait peut être suffire à compléter des ressources mensuelles pour le retrait des billets de la ville, en assurant une somme suffisante au paiement des intérêts de la dette et à son amortissement!

Admettons que la ville ait une circulation de 5,000,000 de billets: en supposant la consolidation en bons portant intérêt à 8 0/0, sans amortissement, elle aurait à payer $400,000 par an, soit pour 10 ans: $4,000,000 et sa dette à cette époque serait toujours de cinq millions et son crédit n'en serait pas relevé. Trouvât-elle à cette époque des ressources pour payer le capital; elle n'en aurait pas moins eu à débourser une somme totale de neuf millions. La conversion pure et simple n'offre d'autre attrait que le paiement de l'intérêt, et elle ne garantit nullement le paiement du capital, même au bout de dix ans. Cette solution n'est donc pas satisfaisante, et il faut en chercher une qui garantisse à la fois le paiement de l'intérêt et celui du capital et qui offre encore un autre avantage aux porteurs d'obligations comme celui de primes accordées mensuellement à celles que le sort favoriserait.

Or, la solution n'est plus à chercher, elle est toute trouvée. Elle consiste dans un moyen très simple qui est pratiqué avec succès dans les pays d'Europe, et qui a permis à des villes même de second ordre, de payer leurs dettes, et d'augmenter leur budjet, tout en transformant des cloaques infectes en cités ouvrières, en promenades et en travaux répandant partout le bienêtre par la salubrité.

Il y a honneur et profit à adopter franchement ce moyen et nous insistons sur l'urgence et sur l'exemple donné en d'autres pays où le préjugé contre les chances aléatoires était si profond qu'il a fallu les bons résultats acquis pour les vaincre.

Ce moyen si simple est de faire un emprunt pour la somme nécessaire au retrait de tous les billets de ville ou au moins pour une somme importante; de les remplacer par des obligations de $20 chacune portant intérêt de 7.30 pour cent par an ou 02 cents pour cent par jour payable par mois ou par semestre, obligations remboursables par voie de tirages mensuels, graduellement jusqu'à l'extinction en 10 années des 250,000 obligations qui seraient émises, en admettant qu'il y ait une somme de 5,000,000 de piastres à retirer en billets de la ville.

Par ce moyen, la ville rétablit de suite son crédit, car il n'est pas douteux que les avantages évidents de l'émission en assurent le succès, elle amortit sa dette en 10 ans, sans payer un dollar de plus que par un amortissement pur et simple avec intérêt, ce qui serait insuffisant pour arriver aux bons résultats que l'on peut prédire à l'autre mode de conversion suivant le tableau ci-dessous:

Emprunt de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONVERSION DE $5,000,000 DE BILLETS DE VILLE.

(Ce chiffre de 5,000,000 ayant servi de base aux calculs et pouvant être modifié.) En une émission de 250,000 obligations de la ville de la Nouvelle Orléans, de $20 chacune. Le paiement du capital et des intérêts assuré par un acte.

Les obligations seront au porteur et échangées contre les billets de ville, petits et gros, sans escompte. Elles recevront un intérêt de 7 30 par an, payable par mois. Elles seront remboursables en 10 années, au pair et par tirages mensuels, en United States Currency.

Outre le remboursement du capital au pair, elles participeront mensuellement aux chances suivantes:

Le 1er No sortant gagnera une prime de				$20,000
Les 2 Nos. suivants chacun	$5000	......		10,000
Les 10	do	do	500	5,000
Les 100	do	do	50	5,000
Les 300	do	do	20	6,000

Donc, à chaque tirage mensuel, les obligations sorties seront remboursées au pair, en U. S. Currency avec les intérêts échus et participeront aux chances des primes ci dessus indiquées.

Les opérations de la conversion et de l'émission, ainsi que les tirages mensuels, seront sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance, composé de quatre citoyens, et le Maire, le Trésorier et le Contrôleur de la ville en seront membres ex-officio.

Nous avons la conviction profonde que la ville en employant ce moyen, relèvera son crédit et reprendra la place qu'elle doit avoir au soleil, et qu'en intéressant chacun aux affaires publiques, par une souscription populaire, il se produira ici ce qui s'est produit ailleurs: la participation de tous au maintien du crédit public. On ne tardera pas à voir les résultats que l'on peut attendre de ce levier puissant de l'épargne de l'ouvrier, des petits commerçants et des petits propriétaires participant aux bénéfices jusqu'alors réservés à la puissance financière de quelques-uns.

Institut St-Louis.

Plusieurs centaines de personnes, appartenant à l'élite des familles créoles et américaines, se trouvaient réunies, samedi soir, dans la vaste salle de l'Institut St Louis, rue Dauphine, pour assister à une soirée musicale donnée par les jeunes élèves de cet établissement. C'est et quelques jeunes filles de tout âge, rangées sur l'estrade, présentaient un coup d'œil enchanteur, et plus d'une attendait avec émotion le moment où elle allait être appelée à donner un échantillon de son savoir, bien que l'aréopage, composé de mères, de sœurs, de parentes ou d'amies, n'eût rien de bien redoutable.

Nous n'entreprendrons pas de donner un compte-rendu détaillé de tous les morceaux de chant et de piano que nous avons entendus. Le mérite des commençantes consiste surtout dans les progrès accomplis en peu de temps, progrès qui témoignent quelquefois d'une heureuse organisation musicale, mais qui sont dus aussi à l'excellente méthode des professeurs. Quelques unes des jeunes virtuoses plus avancées ont déjà du talent et elles ont su se faire applaudir même des spectateurs les plus désintéressés. Tout en rendant justice à toutes, nous croyons devoir mentionner plus particulièrement une grande fantaisie sur les *Huguenots*, jouée d'une façon très brillante, et le septuor de *Lucie* ainsi qu'un morceau à quatre mains exécutés avec beaucoup de style et de brio. Nous signalerons encore quelques fantaisies charmantes: *Lucie*, la *Danse espagnole*, la *Nobe*, *Un Ballo*, jouées par de toutes jeunes filles avec une nettete remarquable. On reconnaît dans tous ces morceaux un excellent doigté, et les résultats d'une méthode d'enseignement tout à fait supérieure.

La partie vocale de cette charmante soirée musicale se composait de quelques solos chantés par des voix fraîches et pures et d'un chœur chanté avec beaucoup d'ensemble et qui a produit un fort bel effet, grâce au timbre argentin de toutes ces jeunes voix.

Si quelque chose pouvait ajouter à la réputation dont jouit l'Institut St Louis, qui est certainement l'un des meilleurs établissements d'éducation pour jeunes personnes que nous ayons dans le Sud, ce sont ces examens périodiques qui permettent aux familles d'apprécier l'excellente tenue des élèves et les progrès rapides qu'elles font dans les études musicales. On sait que madame Lavillebeuvre, directrice de l'Institut, est assistée dans l'enseignement du piano par d'habiles professeurs, et que l'enseignement du chant est confié à Mme C Boudousquié, dont le mérite est depuis longtemps connu dans notre monde musical.

Théâtre de l'Opéra.

La seconde représentation de *Guillaume Tell*, samedi dernier, a été beaucoup plus satisfaisante que la première. M. Picot était bien en voix, il a eu beaucoup de succès dans les deux premiers actes et il a produit plus d'effet dans son air final. Madame Seguin a chanté avec goût le rôle de Mathilde; et M. Damiani a dit avec un charme extrême l'air du pêcheur "Entrez dans ma nacelle." Le chef d'œuvre de Rossini mérite d'attirer la foule à chaque représentation, et nous espérons le voir reparaître plusieurs fois sur l'affiche.

La représentation au bénéfice de mademoiselle Marie Hinry n'avait pas attiré autant de monde que celle du dimanche précédent. *La Tale* est un drame un peu usé et qui n'est plus dans le goût du jour. Le talent de MM. Gravier et Seguin, qui jouaient les rôles des deux prisonniers, a bien le privilège d'intéresser le public à leur sort, mais il ne peut supprimer les longueurs et l'ennui des aventures trop connues de Latude.

La bénéficiaire a été fort bien accueillie du public et elle a rempli le rôle d'Henriette Legros avec sa grâce et son talent habituel. Mademoiselle Amélie Hinry, qui jouait dans le drame le rôle de la marquise de Pompadour, a chanté, entre le premier et le second acte, *la Gardeuse d'ours*, chansonnette du répertoire de la fameuse Thérésa. Elle y a mis ce cachet artistique et original, dont elle nous avait donné des preuves dans le rôle d'Oreste, de la *Belle Hélène*, et le public qui l'a fort applaudie, lui a fait bisser son dernier couplet.

Hier le *Trouvère*, de Verdi, a été chanté avec succès par MM Picot, Le Chevalier, Van Huffen et Mmes Audibert et Fanschetti.

Ce soir, on donne *Faust* avec madame Seguin qui y jouera, pour la première fois, le rôle de Marguerite. Les autres rôles restent confiés à MM. Damiani, Van Huffen, Le Chevalier, et à mademoiselle Fauschetti.

Jeudi, pour le bénéfice de M. Van Huffen, on donnera la première représentation de *Jerusalem*, grand opéra de Verdi.

TEMPÉRATURE.—23 mars.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	55	degrés.
Midi	71	"
3 heures P. M.	74	"
6 heures P. M.	73	"

L'ELECTION DU CONNECTICUT. — Une élection doit avoir lieu le 6 avril dans cet Etat pour les principales fonctions d'Etat. Le gouverneur actuel English est le candidat des démocrates. Voici les votes des dix dernières années. On verra que les démocrates ne l'ont emporté qu'une seule fois, en 1867, mais depuis le vote sur le suffrage nègre en 1865, les radicaux ont per du près de 12,000 voix. Nous espérons que les démocrates seront encore vainqueurs cette année.

	Dém.	Rép.	Maj.
1857	31,156	31,702	546
1858	33,549	36,298	2,749
1859	38,369	40,239	1,870
1860	43,917	44,458	547
1861	40,926	43,012	2,089
1862	30,634	39,782	9,148
1863	38,395	41,032	2,637
1864	34,162	39,820	5,658
1865	31,339	42,374	11,035
1866	43,433	43,974	541
1867	47,565	46,578	976

MADAME RISTORI ET LE CLERGÉ HAVANAIS. — Une dépêche de la Havane, du 17, donne quelques détails sur le différend survenu entre le capitaine-général et le clergé à propos de madame Ristori. La grande tragédienne devait jouer *Teresa*, pièce dont l'un des personnages est une sœur d'un ordre religieux. L'évêque dénonça l'ouvrage et demanda qu'on en interdît la représentation. Sa dénonciation étant restée sans effet, l'évêque ordonna aux curés de ne pas faire sonner les cloches en l'honneur du capitaine-général Lersundi qui était en tournée dans l'île. Lersundi, de retour à la Havane, télégraphia à Madrid et on lui répondit de se faire respecter. L'évêque fut alors mis en état d'arrestation dans son palais, puis il fut exilé pour insubordination. On avait retenu le steamer de la malle de Cadix dans le but de l'y faire embarquer. L'affaire a causé une assez grande émotion.

Revue Européenne.

Nous avons reçu hier des journaux européens allant jusqu'au 2 mars, nous leur empruntons les paragraphes suivants:

On écrit de Vienne qu'un des agents diplomatiques de l'Autriche en Turquie vient de transmettre au chancelier de l'empire un rapport sur la situation du pays. Ce rapport annonce que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient d'envoyer à tous ses agents en Turquie l'ordre de s'appliquer à calmer momentanément les populations slaves et à leur faire ajourner tout projet de soulèvement, sans toutefois affaiblir chez elles l'idée que la Russie veille sur leur avenir, et que ses sympathies leur sont inébranlablement acquises. C'est à ces conseils qu'il faudrait attribuer l'apaisement relatif qui se manifeste depuis quelques jours du côté de la Turquie. D'après d'autres renseignements puisés à bonne source, on aurait reçu de Bucharest des nouvelles positives affirmant qu'il avait été réellement question de proclamer l'indépendance de la Roumanie sous le gouvernement du prince Charles, qui aurait pris le titre de roi. C'est par suite de représentations énergiques de la France que l'exécution de ce projet aurait été ajournée.

On peut croire que la sagesse de la diplomatie occidentale et surtout l'accord de la France et de l'Angleterre ont encore une fois réussi à éloigner la crise qui semblait imminente. La *Patrie* espère que le cabinet de St Pétersbourg s'abstiendra de chercher à réaliser les projets "assez probables d'ailleurs", que lui attribuait l'opinion publique, ce journal croit "pouvoir affirmer qu'à l'heure qu'il est la situation ne justifie à aucun degré les inquiétudes qui se manifestent. "Le *Nord* est plus affirmatif encore. Ce journal, organe du cabinet russe, dément l'envoi d'une nouvelle Note "très catégorique" de M. le marquis de Moustier à Bucharest.

Le discours par lequel le roi de Prusse a clos hier la session du Parlement prussien est de nature à confirmer pleinement les nouvelles rassurantes qui nous parviennent. L'auguste orateur a en effet parlé de ce que son gouvernement avait fait pour le maintien et la consolidation de la paix européenne, et il a déclaré avec satisfaction que, "par suite du concours amical et bienveillant des gouvernements étrangers, ces efforts portent en eux la garantie du succès."

L'*Etendard* nous apprend une nouvelle que le roi de Prusse n'a pas cru devoir donner hier à ses auditeurs, c'est qu'à la suite de négociations entamées depuis quelque temps entre le Vatican et le cabinet de Berlin, Rome et la Prusse, qui étaient déjà fort bien ensemble, sont au mieux en ce moment et l'on va accueillir enfin un nonce à Berlin. Le titulaire de la nouvelle nonciature serait Mgr Ledochowski, ancien nonce près la cour de Bruxelles.

On lit dans la *Patrie*:

"Le bruit court que le prince Napoléon se rend en Allemagne, chargé d'une mission politique à Berlin.

"Nous croyons pouvoir assurer d'une manière positive que S A I, qui a été autorisée par l'Empereur à faire un voyage à l'étranger n'est chargé d'aucune mission;

"En raison des liens d'étroite parenté qui unissent le prince Napoléon à la famille royale de Wurtemberg, S. A. I. doit, croyons nous, passer plusieurs jours à la cour de Stuttgard.

On lit dans le même journal:

"L'examen des budgets pour 1869 est très avancé au Conseil d'Etat.

"On peut considérer comme certain que le projet de la loi de finances, comprenant l'ensemble du budget, sera présenté au Corps Législatif dans le courant de la semaine prochaine.

"Le projet de loi sur l'emprunt sera déposé en même temps.

"Le gouvernement demandera qu'il soit mis immédiatement en délibération, sans attendre la discussion générale du budget."

On lit dans *La France*:

"M. le baron Jérôme David, vice président du Corps Législatif, a envoyé, aujourd'hui, à M. Havin, député, la lettre suivante:

"Monsieur et cher collègue,

"Les journaux qui reproduisent ou reflètent vos opinions prétendent, *sur tous les tons*, qu'en levant la séance pendant que vous parliez, j'ai méconnu les règles et les convenances.

"J'ai refusé l'offre de présider demain, afin d'être plus à l'aise pour réfuter vos appréciations complètement erronées et injustes, dans le cas où, malgré quelques jours de réflexion, il vous plairait de les soutenir à propos du procès verbal.

"Recevez, monsieur et cher collègue, l'assurance de ma considération distinguée,

"Baron JÉRÔME DAVID."

On lit dans *Le Pays* du 28 février:

"Le jury d'honneur déclare *n'avoir trouvé aucune preuve, aucune présomption de nature à faire accorder créance aux assertions contenues dans la lettre publiée par le journal "La France,"* et portées à la tribune par M. de Kervéguen.

"Nous ne nous faisons pas juges des motifs qui ont déterminé les convictions et les sentences du jury d'honneur, mais nous déclarons qu'il existe des pièces de nature à éclairer l'opinion publique sur les rapports qui ont existé entre une partie de la presse française et des gouvernements étrangers.

"Ces pièces, signées de ministres étrangers, énonçant des envois d'argent et des envois de décorations, sont entre nos mains.

"Si les journaux nommés dans ces pièces, c'est-à-dire le *Siècle*, *l'Opinion nationale*, les *Débats*, la *Liberté*, *l'Avenir national*, la *Revue des Deux Mondes*, s'engagent formellement à ne point nous prendre à partie à l'occasion de la publication de ces documents, tous empruntés au fameux paquet No 6 de la succession La Varenne, nous les publierons immédiatement.

"Nous attendons la réponse de ces journaux."

M. Edouard Bertin, directeur du *Journal des Débats*, a adressé au *Pays* la lettre suivante:

A M. le Directeur du journal *Le Pays*.

Monsieur,

Dans un article inséré le 28 février en tête de votre journal, article dont le but et l'intention sont évidemment diffamatoires, vous affirmez que vous avez entre les mains des pièces qui seraient de nature à porter atteinte à l'honneur du journal dont je suis le directeur, et vous ajoutez que vous publierez ces pièces, si nous nous engageons à ne pas vous attaquer en diffamation, comme la loi nous en donne le droit, pour le fait seul de cette publication.

Il va sans dire qu'il nous est impossible de prendre un pareil engagement sans connaître la nature de ces pièces et avoir vérifié par nous-mêmes leur authenticité.

Dans le cas où cette authenticité nous serait démontrée, nous consentons volontiers à ne pas user de notre droit, préférant des allégations nettes et précises à des accusations d'autant plus malfaisantes qu'elles sont plus vagues.

Dans le cas contraire, nous nous réservons toute notre liberté d'action.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

ED. BERTIN.

La *Revue des Deux Mondes* a intenté un procès en diffamation au *Pays*. L'*Opinion nationale*, dans un article signé Malespine (nom assez malheureux en pareille matière), soutient qu'il y a chose jugée. Les *Débats* se retranchent derrière le défaut d'authenticité des pièces qui ne sont que des copies certifiées conformes à l'original, bien que le *Pays* assure que la signature apposée au bas des copies est tellement honorable qu'elle en garantit l'exactitude. Comme on le voit, la sentence du juri d'honneur est loin d'avoir mis fin aux accusations dirigées contre une partie de la presse parisienne. Il nous semble que les journaux incriminés feraient mieux d'accepter la publication des pièces telles qu'elles sont, sauf à discuter leur caractère et leur authenticité, que de rester sous le coup des conjectures auxquelles donne lieu l'assertion du *Pays*.

NOMINATIONS.—Le brigadier-général J. J. Reynolds, par un ordre en date du 21 mars, a fait les nominations suivantes pour l'enregistrement des votants:

Ouest-Bâton-Rouge—De Wilson E. Lucas à la place de J. G. Badenhausen, qui a refusé.
Concordia—W. L. Sexton.
Catahoula—Josiah Doyle.
Iberville—Nelson Kenyon à la place de C. E. Merrill, qui a refusé.
Ouachita—Ziegulius McKay, à la place de A. Edwards, qui a refusé.
St-Tammany—Robt. T. Lord, à la place de J. J. Mortee, qui a refusé.
St-Landry—T. G. Compton, à la place de E. H. Martin, qui a refusé.
Terrebonne—R. W. Francis, à la place de W. J. Minor, qui a refusé.
Tensas—J. S. Mathews, à la place de R. D. Mitchell, qui a refusé.
Union—T. R. Verbois.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

La Cour du Sénat.
Réponse du Président.
Effet qu'elle produit.
Délai demandé pour les plaidoiries.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 23—Le Sénat, sur motion, a ordonné 350 copies et puis finalement 5000, pour tous les débats de l'impeachment.

Le bill relatif aux frais de l'impeachment est référé au comité sur les dépenses contingentes.

Le bill pour réorganiser le département d'Etat a été référé au comité de retranchement.

Le bill pour organiser les cours de circuit des E. U. a été référé au comité judiciaire.

A midi 1/2 Wade a annoncé la suspension des affaires pour l'*impeachment*. L'ordre a été discuté jusqu'à 1 heure; heure à laquelle Chase ouvre la cour. Le journal est lu; les commissaires sont informés et les avocats du Président paraissent.

Davis soumet une motion par laquelle le Sénat tel qu'il est, formé ne constitue pas une cour d'*impeachment*, telle que la constitution l'a eue en vue; 10 Etats, sans leur consentement, étant passés sous silence. Davis et McCreery, du Kentucky, ont seuls voté pour l'affirmative.

Chase a annoncé que la cour était prête pour recevoir la réponse du Président.

Stanberry a dit qu'il était prêt, mais que tout son temps avait été pris; qu'il avait négligé ses propres affaires et même épargné les moments consacrés à ses repas et à son repos.

Curty, Stanberry et Everts lisent, en se reprenant l'un l'autre, une réponse au premier article.

Le Président discute toutes les questions ainsi que son devoir dans les circonstances où il s'est trouvé, soutenant son pouvoir constitutionnel de révocation. Il considère l'organisation du département de la guerre et les relations du Secrétaire de la guerre avec son administration, le représentant comme son conseiller constitutionnel et mettant en relief sa propre responsabilité pour les actes du Secrétaire. Il montre que Stanton était devenu hostile à l'administration et qu'il ne pouvait plus longtemps occuper dans l'administration la position en vue par les pères et qu'il ne pouvait plus longtemps assumer la responsabilité de ses actes. Il soutient en outre, que l'action du Sénat ne restaure pas Stanton au bureau de la guerre, mais que le bureau de la guerre était techniquement vacant quand il y a nommé Thomas.

Les lois et les précédents sont cités au long pour soutenir cette position. Le Président nie avoir violé ou avoir eu l'intention de violer la constitution ou les lois.

En réponse au second article, le Président établit que le bureau de la guerre était vacant et cite des lois pour appuyer la nomination de Thomas.

La réponse au troisième article est une dénégation générale.

Relativement au quatrième, le Président nie avoir conspiré en aucune manière. Son action s'est bornée à adresser des notes à Stanton et à Thomas, révoquant l'un et nommant l'autre, et en ce qui concerne les cinquième, sixième et septième articles, les mêmes allégations sont présentées, toutes appuyées sur l'assertion qu'il n'avait qu'un objet, celui de maintenir les prérogatives de sa place par des moyens légaux.

Répondant au huitième, il désavoue toute intention de prendre possession de l'argent ou des propriétés du Bureau de la guerre et établit encore par des arguments, des démonstrations et des précédents qu'il a agi d'une manière constitutionnelle.

Sur le neuvième article, il cite l'entrevue au long et sa protestation contre le bill des allocations pour l'armée, soutenant qu'il le prive de son devoir constitutionnel de commander l'armée.

En réponse au dixième article, le Président nie que les spécifications contiennent rien de vrai dans la citation de ses discours, et dans le cas où les sénateurs auraient égard aux accusations, il demande une enquête complète sur ce qu'il a dit en réalité. Dans sa réponse le Président soutient, dans un esprit quelque peu élevé, sa liberté de parole. Il dit que bien que Président, il est citoyen américain.

Sur le onzième article, il dit qu'il ne peut y répondre, parce qu'il ne désigne rien qui puisse être interprété comme un grand délit. Il reteint le droit de faire des additions à cette réponse.

Les commissaires répondent que leur réplique sera prête pour demain à 1 heure.

Les avocats du Président demandent 30 jours. Après deux heures de discussion, les 30 jours sont refusés par 41 contre 12, ce qui est un vote rigoureux de parti.

Une motion d'ajournement à la réplique des commissaires, échoue.

Johnson propose d'accorder 10 jours comme amendement à la demande des avocats du Président, mais la Cour et le Sénat s'ajournent sans avoir rien décidé.

CHAMBRE. Sont introduits un examen les capitaines et les seconds des navires marchands et établissant une école de marine.

Un bill allouant de l'argent pour l'anchorage du fleuve Mississippi.

La Chambre se forme en comité général et se rend au Sénat. Au retour, Bingham informe la Chambre que les réponses du Président avaient été prévues et que les commissaires étaient prêts.

Sur motion, la Chambre décide qu'elle se rassemblera demain à 11 heures pour considérer la réplique.

Il n'y a pas eu de déclaration officielle sur l'intention de la Cour Suprême dans l'affaire McCardle.

Dans l'original, Georgie vs. Grant et d'autres, il est ordonné que la notice de motion pour injonction préliminaire soit rendue aux parties avec ordre d'y répondre avant vendredi prochain.

Scène de l'impeachment. — Plus de monde fashionable dans les galeries aujourd'hui. La confusion a été douloureusement évidente dans la procédure. Tout ce que pouvait faire Chase c'était d'empêcher Howard, Wade et d'autres d'amender les motions des commissaires soit d'un côté soit de l'autre, et, chacun en cela, de demander qu'elles fussent déposées sur le bureau. L'effet de la réponse du Président a été quelque peu écrasante.

Stanton *persoquitant* le président en disant "que des considérations publiques d'un haut caractère l'avait engagé à garder sa place" a excité un sourire calme entre Washburn, de l'Illinois, et Schenck, de l'Ohio.

La plus grande gravité a régné, la figure des commissaires s'allongeant à mesure que la réponse s'approchait de la fin.

Les votes d'aujourd'hui n'ont rien indiqué au delà du désir des républicains de presser le procès. Les républicains qui sont regardés comme certains de voter seulement suivant les témoignages et la loi, ont voté contre les 30 jours après la réplique.

Les commissaires soutiennent qu'il est de l'intérêt public que les dissentiments entre les deux branches puissent être écartés et que le procès soit poussé à bout afin que la paix puisse être rendue au pays.

Logan a été l'orateur des commissaires aujourd'hui. Son langage de Chambre faisant un étrange contraste avec la calme éloquence des avocats du Président.

Washington, 23—La réponse du Président couvre sept colonnes. Pendant la séance d'aujourd'hui, Butler s'est excusé d'avoir appelé le Sénat comme s'il était une "Cour".

Les avocats du Président disent habituellement "M. le Chef Juge" et la "Cour". Les commissaires disent, M. le président et "Sénat".

Washington, 23—Voici la conclusion de la réponse du Président au 1er article.

Et le répondant, réplique en spécifiant à chacune des allégations du 1er article et dit qu'il nie que le dit Stanton, le 21 février 1868, fut légalement en possession du dit office de la guerre. Il nie que le dit Stanton, le dernier jour mentionné, eut légalement droit à garder le dit office contre la volonté du Président des Etats Unis. Il nie que le dit ordre pour la révocation du dit Stanton ait été illégalement émis. Il nie que le dit ordre ait été émis avec l'intention de violer l'acte intitulé "Acte pour régler la tenure de certains offices civils".

Il nie que le dit ordre fut une violation de la Constitution des Etats-Unis ou d'aucune loi ou de son serment d'office. Il nie que le dit ordre ait été émis avec aucune intention de violer la Constitution des Etats Unis ou aucune loi ou le serment du répondant, et il soutient respectueusement mais énergiquement que non seulement l'ordre fut émis par lui conformément à ce qu'il croyait être son ordre officiel, mais conformément à ce que cette honorable Cour conet dorera en fait comme un devoir officiel impératif, et il nie que rien de ce qui est contenu substantiellement dans le premier article, constitue en droit un haut délit d'office suivant le véritable esprit de la Constitution des Etats-Unis.

Répondant au second article, il dit:

1o Qu'à la date et remise de la dite communication il y avait une vacance existant dans l'office du secrétaire pour le département de la guerre.

2o Que, le Sénat fut en session, il m'était permis, suivant un usage ancien et bien établi d'autoriser le dit Thomas à agir comme secrétaire de la guerre par intérim.

3o Que, si le dit acte réglant la tenure des emplois civils est regardé comme une loi valide, aucune section de cet acte n'a été violée par l'émission du dit ordre ou par la nomination de Thomas comme secrétaire intérimaire.

Dans la réponse au 3me article, il nie que l'ordre donné à Thomas fut l'équivalent d'une nomination, et il dit que c'était seulement la désignation d'un officier de ce département pour agir temporairement comme secrétaire de la guerre par interim jusqu'à ce qu'une nomination fut faite.

Dans la réponse au 4e article est ce qui suit:

Le répondant dit que son unique but en autorisant ledit Thomas à agir comme secrétaire de la guerre par interim, était, comme cela est pleinement établi dans la réponse au 1er article, de soumettre la question du droit du dit Stanton à garder ledit office, nonobstant sa dite suspension et nonobstant ladite autorité du dit Thomas pour agir comme Secrétaire de la guerre par interim, à l'épreuve d'une décision finale de la Cour Suprême des Etats-Unis, par le mode le plus promptement praticable."

Le Président répète ce qui suit à toutes les spécifications concernant les discours:

Mais le répondant n'admet pas que les passages produits comme extraits d'un discours prononcé en la dite occasion par lui, représentent justement et correctement ce qu'il a dit en cette dite occasion, mais au contraire il demande avec instance que si cette honorable Cour juge le dit article et la dite première spécification comme contenant une allégation de matière soumise à cette honorable Cour comme un haut délit d'office, suivant les vues et l'esprit de la Constitution des Etats-Unis, etc., reçoive ou permette des témoignages à l'appui, qui preuve soit requise aussi du discours prononcé par le répondant en la dite occasion, discours que le répondant nie avoir été représenté justement ou correctement. Il ajoute à ce sujet:

"Et ce répondant, dit qu'il a toujours soutenu que soit dans sa capacité particulière et personnelle de citoyen des Etats-Unis, soit dans les relations politiques du Président des Etats-Unis avec le peuple des Etats-Unis, dont le Président des Etats-Unis, sous la Constitution des Etats-Unis, est et devrait toujours rester le serviteur, il avait et a le plein droit comme le devoir suprême de former et d'exprimer dans des occasions convenables, ses opinions sur la législation du Congrès, proposée ou complétée, en respect de sa sagesse, justice, dignité, objet, but et motifs publics et privés et tendances, et comme partie de ce droit et ce devoir de former et en telles occasions que de raison, d'exprimer des opinions concernant la conduite et le caractère public, vues, objets, motifs et tendances de tous les hommes engagés dans le service public aussi bien que dans le Congrès ou autrement et sans aucune autre règle ou limite sur ce droit d'exprimer des opinions et de faire des discours sur ces droits, et leur exercice de la part de tous les autres citoyens des Etats Unis ou de la part de tous les fonctionnaires publics qui sont leurs serviteurs.

New-York, 23—L'argent a fermé actif mais moins excité, 7 sur demande. Les officiers de la banque refusent d'appuyer la proposition du secrétaire d'émettre pour $10,000,000 de certificats de Douane à 3 pour cent en échange des 7-30 à 106.

NOUVELLES DIVERSES.

Baltimore, 23—M. Davis est arrivé aujourd'hui par le Cuba, de la Nouvelle-Orléans par la Havane.

Columbia, 23—Le sergent Bates est parti ce matin de Columbia pour Charlotte. Il espère arriver à Richmond le 9 avril et d'arriver à Washington le 14 avril.

Atlanta, 23—Des lettres du gouverneur Jenkin conseillant l'abstention du peuple, ont eu un effet puissant. Le comité d'Etat suivra probablement cet avis.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIERES.

Vicksburg, 23—Le fleuve monte.

Louisville, 23—La rivière tombe. Temps très chaud.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 23, 6 h. P. M. — Léger vent de S.-E.

Arrivés, le navire Advance, de Mobile; le navire Zouave de Liverpool; la barque Jeanne, de Bordeaux, à M. Couturier.

Le schooner Angelina rapporte que le brick James, de St Johns, a été dématé et abandonné par la latitude 28 et par la longitude 89, à 60 milles de la Passe du Sud Ouest. Deux remorqueurs de l'Association ont quitté cette passe, ce soir, pour aller à la recherche du navire abandonné.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 23 au soir—Consolidés 93. Bons 72 1/2.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 23—Coton, calme et plus facile. Vendu 1,200 balles de Mid. Upl. à 24 1/2. Farine active, mais sans changement.

New York, 23—Sterling inactif 108 5/8. Or 138 5/8.

Louisville, 23—Vendu 122 b. de tabac de $5 à $7. Coton 22 1/2. Whiskey nominal.

Cincinnati, 23—Farine, plate et sans changement. Seigle inactif et plus facile à $1 75. Bacon, 11 1/4. Graisse, nominale à 16 1/2. Les œufs ont baissé à 21. Beurre rare aux pleins prix.

St Louis, 23—Farine, calme à $7 50 et $8 50. Jambons, 13. Saindoux, 16. Temps, clair et très cloud.

Mobile, 23—Coton, demande limitée, marché ferme à 21 1/2. Vendu 900 balles, reçu 796, exporté 3,995.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Vienne, 22—Grande réjouissance sur la récente action du Reichsrat sur le mariage civil. Cela est regardé comme annulant pratiquement le concordat. Hier soir la ville a été générale ment illuminée.

Farragut sera obligé de rester à Rome quatre ou cinq semaines de plus à cause d'un abcès à la jambe.

New York, 22—Arrivé le Geo Washington, de la Nouvelle Orleans.

Des dépêches spéciales au *Herald* disent que le Pape a fait une très gracieuse réception à Farragut. L'amiral restera à Rome un mois. Garibaldi a écrit une lettre au ministre des Etats-Unis, pour lui dire qu'il refuse d'être agent du gouvernement des Etats Unis.

Washington, 22—L'épée du commodore Biddle a été retrouvée. Le voleur a la clé des champs. Le télégraphe est toujours endommagé.

Le New York *Herald* publie aujourd'hui deux communications signées Wm. Morgan, au nom des porteurs de bons de coton, en date de Londres, du 28 fev et du 7 mars. Ces communications s'élèvent contre l'intervention violente des Etats Unis entre les Etats du Sud et les porteurs de bons rebelles, forçant les Etats à répudier les emprunts faits en faveur du gouvernement confédéré, disant que le crédit des Etats du Sud est entièrement anéanti par cet acte de répudiation forcée, et qu'ils ne pourront plus emprunter au Shylock en Europe, à tel point que ces titres deviendront sans valeur.

Morgan dit que si cela était fait, le crédit du Nord et du Sud serait mieux établi en Europe, et les 20 cotés plus haut. Il justifie les capitalistes européens qui ont fait ces emprunts.

Memphis, 22—Une dépêche de Little Rock dit que les retours des élections sont à peu près complets. Des retours partiels montrent une grande diminution dans le vote nègre, et la majorité contre la constitution sera plus grande qu'on ne le pensait. Les blancs, presque à l'unanimité, ont voté contre.

Les rivières Yallabusha et Yazoo ont débordé.

Liverpool, 23—Des avis de Shanghai parlent d'une baisse générale sur le thé.

Coton calme. Middling Orleans, 10 3/8.

New York, 23—Arrivé, l'Arizona, de Panama. Le général Plant, président de Panama, est mort. On suppose qu'il a été empoisonné. Diaz exerce les fonctions de président.

Washington, 23—La décision de l'affaire MacCardle ira au terme prochain par un vote de 6 contre 2.

La raison d'ajournement est qu'une législation affectant la juridiction de la Cour Suprême est pendante.

Le vote actuel de l'Arkansas est contre la constitution.

La compagnie du chemin de fer de Panama a payé au gouvernement colombien un million de piastres, pour un nouveau contrat.

New York, 23—Coton calme, mid. 24 1/2.

CHRONIQUE LOCALE.

RAPPORT MORTUAIRE.—Le nombre total des décès pendant la semaine qui a expiré dimanche à 6 heures du matin a été de 80. D'après cela nous pouvons dire que notre ville est dans un état sanitaire aussi satisfaisant que possible.

INCENDIE DIMANCHE MATIN. — Dimanche matin vers 2 heures et demie le feu s'est déclaré dans la cuisine de la confiserie tenue par A. Menessier, rue Dryades, près de la salle des Mechanics. Le second étage de la bâtisse a été détruit, et le contenu de l'étage inférieur considérablement endommagé. Le fonds était assuré pour $8,000 qui couvriront plus que la perte.

ACCIDENT DE SCÈNE. — Dimanche soir, au théâtre St Charles, dans la scène où Julie veut frapper Louise avec un poignard, cet instrument lui a été arraché des mains par cette dernière qui l'a jeté ensuite sur le plancher avec violence. Le poignard rebondissant sous la force du coup est allé frapper à la tête le chef d'orchestre dont le sang a coulé. Nous ne pensons pas toutefois qu'il en périsse. Mais c'est une leçon pour les tragédiens et les tragédiennes à venir.

UN AUTRE FEU. — Vers 2 heures hier soir le feu a pris au troisième étage du magasin de chapeaux de Darcy, au coin des rues Chartres et Canal, par l'imprudence, dit-on, des employés de la maison, ou par accident. La compagnie des pompiers No. 13 s'est trouvée si promptement sur la rue du Canal que le feu, attaqué à son origine, n'a causé qu'un dommage insignifiant.

HOMICIDE DANS LA PAROISSE ST BERNARD. — Le coroner Bradford a fait une enquête sur le corps de Henri Honevel, mort à l'Hôpital de Marine des suites d'une blessure faite avec un coup de fusil, sur la plantation de A. L. Lee (et devant de la cavalerie des E. U.) à 20 milles au dessous de la ville. On dit que c'est le watchman de l'endroit qui avait causé la blessure. Le verdict du jury a été en conséquence. Le nom de la partie accusée n'est pas connu.

UN CHAN ACCOMMODE.—Mme Ida Berthelot a fait un affidavit contre Adolphe Granter, (c) accusé d'avoir reçu un billet de $50 pour le faire changer et qu'il a gardé.

LECTURE DE M. REID, CLAN POUR PAYER LA DETTE DE LA VILLE. — Nombre de messieurs et de dames s'étaient donné rendez-vous au Théâtre National pour entendre M. Sam. C. Reid, sur la situation du pays et connaître le plan suggéré par un de nos plus estimables citoyens, pour amortir nos dettes et rendre aux billets de ville leur valeur première. La lecture de M. Reid a été fort intéressante. Quant au plan, nous en parlons autre part, d'une manière détaillée et analytique.

L'AFFAIRE KURSTENER—Armand Fabre, accusé de l'outrage commis sur la famille Kurstener, dans la nuit du Mardi gras, a été traduit hier, devant le recorder Letten, sur l'affidavit de Frederick Burke. Il a été envoyé en prison où il attendra la guérison de M. et Mme Kurstener.

La morale radicale et puritaine.

Nous extrayons ce qui suit d'un excellent article du *Courrier des Etats-Unis* du 18 mars:

Nous sommes témoins en ce moment d'un fait criant, d'un fait inouï, et ce qui est plus scandaleux, plus inouï et plus criant encore que le fait lui-même, c'est qu'il ne soulève aucune clameur, que presque tout le monde le trouve très normal, et que la majorité l'envisage plutôt avec une approbation satisfaite.

On se souvient de l'histoire du jeune faussaire Edward Ketchum. On a présent à la mémoire tout ce qu'il a fallu de perversité précoce et d'audace dans le crime pour arriver au résultat fabuleux que l'on sait. Si criminel est sans excuse, c'est ce personnage. Il était riche, lancé dans le monde, rien ne lui manquait. Ce n'était pas un de ces êtres auxquels le hasard a tout refusé: éducation, bien être et jusqu'à la nourriture même. Enfant gâté de la société, il n'avait aucun droit de se révolter contre elle; elle lui avait tout donné.

Cependant les mauvaises passions l'emportent. Il devait pourtant être cuirassé contre les entraînements, ce jeune homme fortuné au devant duquel couraient tous les plaisirs permis. Il n'avait eu, lui, que des exemples honnêtes dans sa famille. Il avait aussi un honneur, celui des siens, à sauvegarder. Le pauvre diable dont nul ne se soucie souffre seul de son crime; honte n'en rejaillit sur personne. Il n'en était pas de même pour Edward Ketchum. Nous le répétons, pas une excuse, partout des circonstances aggravantes. Le jeune homme commet donc les faux, et pour un montant considérable, pour cinq ou six millions de dollars. La somme était si forte que quelques-uns se prirent à admirer le faussaire. La chose en valait la peine. Et le sens moral? Oui, les admirateurs des faux en avaient entendu parler quelquefois, mais pas assez pour que des sympathies ne s'éveillassent pas. Bref, Edward Ketchum est condamné à un emprisonnement d'une durée moindre que celui de Lamirande, le caissier imbécile qui n'avait soustrait que 700,000 francs. En présence d'une somme si minime, on recouvre le sens moral, et on trouve que c'est s'exposer pour bien peu.

Condamné, Ed. Ketchum subit sa peine à Sing Sing avec tous les adoucissements que comportent la fortune de sa famille et les attendrissements commandés par ses "malheurs." Nous ne parlerions pas de cet égard si sa grâce n'était demandée en ce moment même avec instance au gouverneur Fenton. Et par qui? Par tous les hommes qui constituent ce qu'on est convenu d'appeler l'aristocratie de la Ville Impériale, par M. Morgan, par M. Moses Taylor, président de la City Bank, par le révérend William Adams, pasteur de l'église presbytérienne de Madison Square, par M. P. C. Calhoun, par M. George Opdyke, l'ancien maire républicain, par M. Benjamin R. Sherman, par M. J. Pierpont Morgan, M. John Sturgis, *Horace Greeley*, John C. Cisco, Peter Cooper, etc., etc.

Certes, voilà de puissantes recommandations. Et sur quoi se fondent-elles? Presque universellement sur la considération que le jeune Ketchum a été entraîné et a perdu la tête. Eh sans doute! Le malheureux qui vole un porte-monnaie pour acheter du pain à sa famille a été entraîné, lui aussi, et a perdu la tête. Cependant M. Moses Taylor et M. Horace Greeley ne se remueraient pas pour adoucir en sa faveur l'action de la justice. De plus, s'il y a un crime qui ne soit pas d'entraînement, c'est le crime de faux: il implique nécessairement la préméditation, le calcul et le sang-froid dans l'exécution. On tue, on peut voler à la rigueur par entraînement; on vole aussi par besoin: celui qui se laisse aller à un faux, le plus vil des crimes, a en tout le temps de la réflexion pour résister à un entraînement et mesurer l'infamie.

Et après ce beau et moral spectacle que nous donnent les complaisants solliciteurs de la clémence Exécutive, ces hommes "considérables", il se trouve un journal pour dire:

"Quel que soit le résultat, il est certain que jamais demande de grâce n'a été formulée par des hommes de plus de poids. Il n'y a jamais eu un coupable *que la Société ait regardé avec un pitié plus tendre et qu'elle soit prête à recevoir avec plus d'empressement dans son sein que le sujet de cette pétition, Edward B. Ketchum.*

Le journal dans lequel nous trouvons cette belle conclusion est le *Post*, un journal pur, radical jusque dans la moëlle des os du dernier de ses rédacteurs, un journal qui ne peut parler de Paris sans traiter la grande ville de Babylone, et qui se voile la face à la seule pensée des mœurs françaises.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 23 mars.

Le marché monétaire est encore facile, en tant qu'il s'agit de papier de premier ordre. Ce papier se négocie dans les rues à 1 à 1 1/4 par mois. Les billets hypothécaires sont à 12 par an le No 1 et 13 à 15 les autres.

L'or a ouvert à 140 1/2 à 140 3/4 contre 140 1/2 et, après s'être vendu à 140 7/8, a clos à 140 3/8 à 140 1/2. Les ventes comprennent: $10,000 à 140 1/8 à 140 3/8, $5,000 à 140 3/8, $5,000 (au Board de midi), $5,000 et $10,000 à 140 1/2, $10,000 à 140 5/8, $15,000 à 140 3/4 et $10,000 à 140 7/8. Au Board de samedi soir, $1,000 à 140 1/4 et $2,000 à 140 3/8. Une vente de 2,000 piastres mexicaines a eu lieu à 142 1/2. C'est la seule vente d'argent qu'on ait annoncée.

Le change étranger, ferme le matin, est tombé à 3/4 vers la clôture par suite des avis de New York. Les ventes de sterling embrassent 2,000 livres et 3,000 livres No. 1 à 152, 1,000 livres No. 1 et 1,000 de banquiers à 152 5/8, 1,000 livres de banque à 153 et 1,500 à 153 — Le change sur France était plus abondant 300,000 francs en commercial No 1 se sont vendus à 3 73 3/4 à 3 72 1/2, 385,000 (25,000, 30,000, 30,000, 100,000 et 200,000) à 3 72 1/2, 130,000 (40,000 et 80,000) à 3.73 3/4.

Il y avait peu de change américain sur place et une nouvelle hausse s'y est déclarée. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 de prime contre 1/4 samedi. Les ventes de change commercial sont: $10,000, $10,000 et $15,000 sur New York, à 1/8 au pair, $10,000, $10,000, $15,000, $25,000 et $3,000 à 1/4 de prime, $10,000 et $25,000 à 5/16, $5,000 à 3/8.

On a vendu 300 actions de la banque de l'Etat de la Louisiane à $25, 200 de la banque des Marchands à [illegible] et 50 de la banque de la Nlle Orléans à $40. Au Board de samedi soir 100 (10 et 300) actions du chemin de fer de Jackson à $1 25, 75 du chemin de fer Crescent City à $103 75, 25 de la banque de l'Union à $48, et 30 (25 et 280) de la banque du Canal à $18.

Les billets de la ville n'ont guère varié, mais étaient lourds aux prix antérieurs. Les courtiers ont acheté à 23 et vendu à 22. Au Board de samedi soir, $13,000 (3000, 5000, 6000 et 1000) se sont vendus à 22. On n'aurait pu avoir ce prix, aujourd'hui, de fortes sommes. Il ne s'est fait aucune vente importante de bons d'Etat.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE.
Lundi soir, 23 mars 1868.

COTON. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 2000 balles, prises moyennant des prix pleins. Nous continuons à coter l'ordinary à 21 à 22 c, le good ordinary 23 à 23½, low middling 24 à [illegible], middling 24½ à [illegible] et strict middling à 25 à [illegible]. Le marché a été d'un calme peu ordinaire, quelques acheteurs seulement s'étant avancés, et les facteurs n'ayant pas montré de disposition à faire face à la demande au prix d'aucune espèce de concession.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		1523
Reçu aujourd'hui	7[illegible]	
" précédemment	586[illegible]	58836
		60492
Expédié aujourd'hui	2661	
" précédemment	509[illegible]1	512742
		90510
Stock en mains		90510

Les expéditions de coton, aujourd'hui, ont embrassé certaines quantités de balles exclusivement pour Liverpool.

FRET. Aujourd'hui, il a été pris des engagements pour le transport d'ici à Liverpool de quelques milliers de balles de coton à raison de 1/2d la livre sur navires à voiles.

SUCRE ET MELASSE.—Louisiane. Il n'est arrivé de la côte, depuis samedi, que 95 boucauts de sucre, 200 barils et 26 1/2 barils de mélasse. La demande de sucre est d'une activité passable, mais le marché aux mélasses est calme. Les envois arrivés se sont aisément vendus à 12 à 13 cts la livre de sucre commun à low fair, 13¾ pour le seconds et 14½ c. pour le blanc clarifié. Pas de ventes de mélasse, ce qui fait que nous omettons nos cotes relatives à l'article. Dans les sucres importés, 30 caisses de Cuba, en sont vendues au commerce et 450 caisses et 100 barils au gouvernement à [illegible]. Les sucres Nos 12 et 13, en caisses se vendent en lots au commerce à 12¾ à 13¼, les Nos 14 et 16 14½ à 15 c, les Nos 17 et 20 15 à 15¾ c. La mélasse de Cuba est cotée par cargaison à 50 et 53½ cents le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST. Le remorqueur Mohawk est arrivé ici, depuis notre revue de samedi dernier traînant à sa suite plusieurs barges de St Louis.

FARINE. La demande a été bonne aujourd'hui, mais à des prix plus faciles pour la double extra et les grades au dessous. Il s'est vendu aujourd'hui 2000 barils, dont 184 de farine pour ce qu'elle vaut, à des conditions privées, 125 de fine et de superfine et 100 de superfine à $10, 70 de double extra à $10.75, 100 et 200 de triple extra à $12 50 et 50 d'extra de choix à $14 75, 100 de superfine à $10, 150 de double extra à $10 [illegible], 125 et 200 de triple extra à $11 50, 70 de à $12, 100 d'extra de choix à $14 et 50 à $14 le baril.

MAIS. Le marché est calme mais ferme, les approvisionnements faibles et les prix tendant à la hausse. Ventes, aujourd'hui de 4,500 sacs, dont 500 de blanc, en magasin à 97 cts, 443, 500, 200, 700, 1000 et 2000 de blanc au débarcadère à $1, et 500 à $1 02½ le boisseau.

AVOINE. La demande d'avoine est limitée et les prix de l'article sont plus bas. Ventes, aujourd'hui de 900 sacs, dont 300 à 76c, 125, 200 et 200 à 77 cts le boisseau.

SON.—Le son est calme, et est actuellement tenu à $1 65 les cent livres. 200 sacs de l'article se sont vendus aujourd'hui moyennant les prix ci dessus.

FOIN. Un lot de 100 balles de foin de choix de la rivière Ohio s'est vendu à $19 et un de 100 à $19 50 le tonneau. Le prime est coté à $18.50 à $19 50.

PORC.—Samedi soir, mais on ne l'avait pas encore annoncé, un lot de 50 barils de mess s'est vendu à $27 le baril. Le marché a été calme dans la journée. Il ne s'est pas fait de ventes aujourd'hui et il aurait pu se faire des achats au prix réduit de de $26.50 le baril de mess. Le mess se vend par placement à $27 le baril.

BACON. Nous notons un marché calme et des prix qui baissent. Un lot de 10 barriques de côtés désossés s'est vendu à raison de 16 cts la livre. Les épaules sont offertes à 12 à 12¼ cts et la qualité se vend par placement à 14 cts la livre.

VIANDE SALÉE A SEC.—Dans le commerce en gros les épaules sont tenues à 11 cents; l'article se vend par placements à 11¼ à 11½ cents la livre.

SACS EN FITRE.—Environ 6000 sacs de seconde mains se sont vendus à — L'article se vend à 15 cts la pièce.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 24 mars 1868.

Arrivé, hier—586 bœufs du Texas, 134 veaux et veaux d'un an, 122 cochons.

Vendu—271 bœufs du Texas, 134 veaux et veaux d'un an, 114 cochons, 4 vaches à lait.

A vendre—330 bœufs du Texas, 470 cochons et 16 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité par liv. net.				12 à 15
do	do	2me qualité, par tête	45	— à 60
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête			45	— à 60
do	do	2me quaité, par tête	35	— à 45
do	do	3me qualité, par tête	25	— à 30
Cochons par liv.			10	— à 12
Moutons 1re qualité par tête			4 00	à 6 00
do	2me do	do	2 50	à 3 00
do	3me do	do	1 50	à 2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête			30	— à 45
Vaches à lait, de choix, par tête			80	— à 125 00
do	de qualité, par tête		50	— à 80 00
Veaux d'un an, par tête			10 00	à 12 00
Veaux de lait par tête			10	— à 14 00
Chèvres par tête			1 50	à 4 00

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

La Resp∴ L∴ La Fusion Maçonnique, No 23, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ des 33 ses procédera CE SOIR, à 7 heures précises, à l'init∴ de plusieurs profanes, au deg∴ d'App∴. Tous les FF∴ de la juridiction sont respectueusement invités à y assister.
Par mandement du Vén∴
S. H. MATHIEU, C∴ R∴ C∴
24 mars—1f Secrétaire.

Avis.

MA femme, Victorine Elizabeth Chabert, ayant quitté mon domicile conjugal sans mon consentement, je préviens le public que je ne serai pas responsable des dettes contractées par elle.
Nouvelle-Orléans, 23 mars 1868. J. W. LENES.
24 mars—1f

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—tlj

Décédé, hier à 8 heures du soir, à l'âge de 68 ans, M. JACQUES CHALARON, natif de Voiron, Isère (France). Ses amis et connaissances et ceux de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, de sa dernière demeure, rue Domaine No. 394, entre Galvez et Miro, à cinq heures de l'après-midi.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré jeudi, 26 mars, à 7 heures A. M. à l'église de Notre-Dame de Bon Secours, rue Jackson, près Magasins, pour le repos de l'âme de feu Rév. FRANÇOIS ISIDORE TURGIS. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister, sans autre invitation.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, samedi prochain, le 21 mars 1868, à 8 heures du matin, à la cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feue Mlle ANTONIA VALETTE. Les amis et connaissances de M. et Mme A. D. Salvant, ainsi que tous les membres de la Société Ste-Cécile, sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation.
De la part de M. et Mme A. D SALVANT.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Loeper. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24mars

Palais Mauresque.
JOHN GAUCHE,
Encoignure Camp et Poydras,
A l'honneur d'annoncer au public et principalement aux dames de sa clientèle, la mise en vente, à dater de MARDI, 24 courant, de son magnifique et immense stock de marchandises de printemps, provenant des **meilleures fabriques du monde**, qu'il vendra aux **plus bas prix du marché**, bien décidé à surpasser toute concurrence.
150 pièces coton blanc, 200 do indiennes, 100 do indiennes françaises, 50 do jaconas couleur, 250 robes mousseline brodée, 250 jupes cuirassées, 125 do do, 75 do brodées, 50 do impératrice, 25 pièces pour robes imprimées, 25 do mozambic, 25 do coton croisé, 40 do popeline extra fil, 125 courtes-pointes blanches 12/4, 150 do couleur 12/4, 200 do do 11/4, 200 do do 10/4, 60 douzaines chemises pour hommes, 600 do devants de chemises coton, 40 do do toile, 400 do bas blancs, 50 do do français, 10 do gants de peau, couleur claire, 200 ombrelles, fantaisie, 25 pièces toile cirée 4/4, 25 do nattes rouge et blanche.
Et une immense variété d'autres articles à un bon marché sans précédent, comprenant Foulards de toutes couleurs; Rideaux brodés, [illegible]; Coutil fil pour matelas; Dentelles Nottinghamshire; Embrasses pour rideaux, toutes couleurs; Chales Cambraies; Robinets à mousticaires, Toile à draps [illegible]; Indiennes perse pour rideaux; Cluny noir et blanc fil; Bobinets mouchetés noirs, Tulle de Bruxelles; Couronnes de mariées, Voiles de brodés, Barèges dernier genre; Flanelle riche, Chales barège à un prix modéré, Drap [illegible], toutes couleurs, pour enfants, Mitaines; Gants de soie, noirs et couleurs. Un large assortiment en bonneterie. Bas et chaussettes.—Deux paquetières Articles pour deuil.
Avant de faire d'autres emplettes contenus dans son immense et splendide magasin. 24mars—1m

Avis.
GRANDE DEMANDE D'ACHATS DE PROPRIÉTÉ dans les dixième et autres Districts. Aussi, Fonds à prêter sur hypothèque à des taux raisonnables. A. [illegible] J. SAUVAGE, Courtier, No 1[illegible] Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. 24 mars—2m

Bois à brûler.
BOIS de corde première qualité, livré à domicile à [illegible]. S'adresser rue des Cartes, 24, Café Moka, encoignure Madison. 21 mars

AVIS
A Messieurs les Bouchers.
MESSIEURS les Bouchers qui occupent des Tables dans les différents Marchés de la Ville de la Nouvelle Orleans et de Jefferson, sont priés de se rendre le MARDI prochain 24 du courant, à 3 heures P. M., pour affaires qui les concernent, chez M. Paul Lacour au Stock Landing. 22 mars

Ætna Conclave No. 15.
S∴ W∴ M∴
CE Conclave se réunira MARDI SOIR 24 mars 1868 à sept heures, dans la salle de la Loge rue de Bonaparte, entre les rues Dumaine et St Philippe. Le Conclave [illegible] de la Louisiane et tous les Chevaliers [illegible] Nouvelle Orleans, sont invités à assister à la réunion.
Par ordre du M. C.
GEO. A. MEILLEUR, Scribe pro tem.
21 mars—2f

A∴ O∴ DE G∴ F∴
La Resp∴ Loge [illegible] se réunira en [illegible] le MARDI 24 [illegible] à 7 heures. [illegible]
JOS MARRERO S∴ M∴

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
Département des Travaux Hydrauliques
UN DIVIDENDE DE CINQ PIASTRES par action [illegible]
S. E. PERCY, Secrétaire.
22mars—1m

Avis Officiel de la Ville.
Vente, pour dix ans, de l'usage et de l'occupation des Tables, Etaux, &c. des différents Marchés de la Ville de la Nouvelle-Orléans
Bureau du Contrôleur, Ville de la Nouvelle-Orléans, Hôtel-de-Ville, 20 mars 1868.
No 877 Nouvelle Série.
Ordonnance pour la vente, pour dix ans de l'usage et de l'occupation des Tables, Etaux, &c. des différents Marchés de la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Section 1. Qu'il est ordonné par le Conseil de ville de la ville de la Nouvelle Orléans que les tables, étaux et [illegible] des différents marchés de la ville seront offerts à l'enchère publique par le contrôleur de la ville [illegible] le 1er janvier A. D. 1869 au 31 décembre 1878.
[illegible]
Dans le Premier District.
1. Le Marché Poydras.
2. Le Marché Ste Marie.
Dans le Deuxième District.
3. Le Marché aux viandes.
4. Le Marché aux légumes.
5. Le Marché aux fruits.
6. Le Marché Treme.
Dans le Troisième District.
7. Le Marché du Port.
8. Le Marché Washington.
9. Le Marché St Bernard.
10. Le Marché Le Breton.
Dans le Quatrième District.
11. Le Marché Magazine.
12. Le Marché Dryades.
13. Le Marché Northstreet.
Les dites ventes devront se faire pour le susdit terme [illegible]
Section 2. Il est de plus ordonné que le comptant [illegible]
Section 3. Il est de plus ordonné que la dite vente [illegible]
Section 4. Il est de plus ordonné que dans [illegible]
Section 5. Il est de plus ordonné que [illegible]
Section 6. Il est de plus ordonné que si un [illegible]
Section 7. Il est de plus ordonné qu'en considération de la somme payée, l'acquéreur d'un étal, etc. [illegible]
Section 8. Il est de plus ordonné que le notaire de ville recevra, comme honoraires pour les actes de vente, les cinquante cents par étal, etc. Les acquéreurs paieront les actes de vente, les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis et tous les autres frais.
W. M. T. HEPP,
(Signé) Président du Bureau des Assistants
(Signé) JAMES GRAHAM, Président du Bureau des Aldermen
Approuvé le 19 mars 1868.
(Signé) E. HEATH, Maire.
Pour copie conforme:
DANIEL K. WHITAKER, Secrétaire.
Avis est donné que le Contrôleur commencera le **mardi 31 mars 1868 à midi**, la vente au marché aux viandes du Deuxième District, de l'usage des tables, étaux &c. des différents marchés de la ville, conformément à la dite ordonnance. Les dites tables &c, seront adjugées aux plus hauts enchérisseurs, d'après les plans déposés au bureau de la voyer de la ville.
S. O. BROWER, Député du contrôleur.
22mars—auxlim

THEO. DANZIGER,
163, CANAL, 163,
—ET—
230 ....ROYALE........230
Ouverture de l'assortiment DE PRINTEMPS.
50 balles reçues de la Douane, contenant de magnifiques BATISTES et PERCALES, BAREGES et JACONATS, lesquels seront vendus LUNDI, 23 du courant.
Pour des billets des Etats-Unis à leur valeur au taux de l'or.
Aussi, pour encans, un grand choix de TOILES et GINGAS, de MOUSTIQUAIRES en bobinet en bin fil et en jacquard, COTONS blancs et écrus, COTONS à draps le quels seront vendus aux prix d'encan.
Aussi, un grand assortiment POINTES en dentelle et une grande variété de
Marchandises de saison
qu'il serait trop long d'énumérer, et qui seront vendues au-dessous du cours de la place.
THEO DANZIGER, 163 Canal et 230 Royale coin St Philippe
22mars—1m

E. L. E. BONNET,
62 RUE DE CHARTRES,
Vient de recevoir un joli choix d'articles de printemps en
Modes et Nouveautés,
qu'il offre aux marchands de la ville et de la campagne à des prix très avantageux. 22 mars—1m.

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DÉPART.
J'annonce au public et à ma clientèle qu'à partir de ce jour, je vendrai toutes mes marchandises de MODES, NOUVEAUTES, SOIERIES, DENTELLES, RUBANS, etc., au-dessous du prix coûtant. Me retirant des affaires et devant partir pour France au printemps prochain je prie les personnes auxquelles je dois de venir présenter leur compte, pour être payées; et celles qui me doivent de venir payer d'ici à la fin d'avril. Après cette époque, tous les comptes seront remis à mon avocat pour en faire la collection.
Mme E. ROBERT.
No 195, rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts. 7 mars—3f

Bonne occasion.
DEVANT partir pour France dans le courant du printemps prochain, j'offre de vendre mon Magasin de Nouveautés, situé rue du Canal No 195. Établi depuis longues années en cette ville, ma clientèle est nombreuse et choisie. Je le céderai, ainsi que le bail de la maison, à des conditions avantageuses.
Mme ROBERT. No 195 rue du Canal.
22 mars—3f

Succession de M. BERNARD DE MARIGNY.
LES personnes qui pourraient avoir des réclamations contre cette succession ou lui devoir sont priées de se faire connaître sans délai au soussigné.
W. T. HEPP, Exécuteur testamentaire, 18 et Rue St Louis.
22 mars

Maison de maître à louer—La maison basse, avec cours et dépendance, No 29, rue Bourgogne entre St Louis et Conti [illegible]
S'adresser à L. E. COL VERDIE, No 87 et 89 Passage de la Bourse, ou rue Trémé, No 172 entre Ste Anne et Dumaine.
22mars—1f

Ligne indépendante de remorqueurs.
Le remorqueur CHESTER avant été complètement réparé [illegible] JAS M PETERSON, Agent.
22 mars—1f

Murphy's Post Office,
(AVIS AVIS)
Vient d'être ouvert, Vieille-Levée, vis-à-vis la Douane et la Poste
VINS et LIQUEURS de choix, BOISSONS FAVORITES [illegible]
W. E. MURPHY, Propriétaire.

AVIS.
M. JOS LEBLANC a l'honneur de prévenir le public et ses nombreux amis qu'il désireux de maintenir la bonne et ancienne réputation de la maison CORNIER & LEBLANC vient de prendre en compte [illegible] JOS LEBLANC, 25 rue Vieille-Levée.
21 mars—1m Entre Dumaine et St Philippe

Jules Lambert Jr.,
DONNE des leçons [illegible]

Perdu ou volé
A la soussignée [illegible] un BILLET [illegible] ELIDA DIMERT.
21 mars—3f

Billets de ville pris au pair.
Étant sur le point de partir pour l'Europe, Mme Cohr-Bergemer [illegible] PIANOS [illegible]

INSTITUT IRVINGTON,
A IRVINGTON (New York.)
CETTE pension [illegible]
A. BOURSAUD, principal.
Référence: Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 189. 22mars—1m 3fpi

CHOCOLAT.
P. GISCLON,
Rue Royale N° 119, entre St Louis et Toulouse,
GRANDE MANUFACTURE DE
CHOCOLAT.
Les soins [illegible] depuis que cette fabrique prend pour la perfection des produits [illegible] recommandent généralement au commerce. 20mars

Pour Bordeaux.
Le beau navire de première classe, brick américain J. D. KENEDY, capitaine Sellman, ayant les deux tiers de son chargement engagé partira sous peu de jours. Pour son complément de fret léger, s'adresser chez GOLDENBOW & KELLEY, 127, rue Gravier.
19 mars—7f

Chemin de Fer d'Orléans.
Bureau, No 15, rue Dauphine.
CONFORMÉMENT à l'article 4 de la Charte les Directeurs ont résolu d'appeler un versement de $10 dix piastres par action, payables au Bureau de la compagnie, le 25 du courant.
Par ordre de la Direction, JULES BENIT.
18 mars—au 25

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, No 104, rue du Canal.
Nouvelle Orléans 17 mars 1868.
AVIS est donné que l'élection annuelle de neuf Directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, le premier lundi d'avril prochain de 10 heures A. M. à 1 heure P. M.
PAUL FOURCHY Secrétaire.
18 mars—1f

Avis.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1868.
AYANT acheté de l'inventeur, O. W. Hiller, le droit exclusif de vente de "l'Huile Anchor" dans l'Etat de la Louisiane [illegible]
E. A. WENTZEL, Rue Royale No 209, Seul Agent en Louisiane.
18 mars—1f

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.
Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ, Images, chapelets gravures, tableaux, &c. &c. Se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, decors, &c.

Moulin à riz—Moulin à riz.
NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY inventeur du meilleur plan à riz [illegible]
LEEDS & CO.
14 déc—6m Au coin des rues Delord et Foucher.

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts comme par le passé à faire des MACHINES A VAPEUR, des Moulins, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Presses à coton, des Vis de cher, des Moulins à scie, des Grils, à exécuter Newell, des portes [illegible] pour le sucre et toutes espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—6m LEEDS & Co.

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
196 RUE DU CANAL [illegible] entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 mai

Le Dr. F. H. Knapp,
Chirurgien dentiste,
A transporté son cabinet au No 127 de la rue Carondelet, où il exécutera toutes les branches de son art [illegible] sans douleur et sans le moindre danger. [illegible]

Vins d'Espagne exclusivement.
EN MAGASIN, D'IMPORTATIONS RÉCENTES, 60 quarts de pipe, vin catalan de table "St-Vicente"
30 Barillets—vins de dessert des marques suivantes: Macabeo, Garnacha, Rancio, Sherry et Porto.
125 Barillets olives espagnoles.
A vendre par M. PESANT agent, No. 5 Carondelet.
28 fév—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de maçons
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 23 MARS—No 335.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
33	71	20	10	27	55	46	13	67	6	77	56			

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis; le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les liasses ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir.
Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.
DAVE C. JOHNSTON, Agent.
12mars—1m

La Malle des Etats-Unis,
ENTRE
La Nlle-Orléans et New-York.
ET TOUTES LES VILLES DE L'EST.
Sera transportée, par ordre, sur le GREAT MIDDLE ROUTE (Grande voie du Centre), via HUMBOLDT et LOUISVILLE.
A cause de sa rapidité et les facilités plus grandes offertes par cette ligne.
La Compagnie du Chemin de Fer de Louisville et de Nashville a le contrôle de toute la ligne entre Memphis et Louisville; c'est la seule ligne qui a donné ses convois tous les jours, de Memphis à l'Est.
A Louisville, il y a quatre convois quotidiens pour les points de l'Est.
Les billets par la voie de Humboldt peuvent servir pour la voie de Nashville à l'option des passagers.
Pour les détails et pour les billets, s'adresser au Bureau, au coin des rues Camp et Commune, et au dépôt du chemin de fer de Jackson.
A. W. ROUNTREE, Agent-Général au Sud.
1er mars—1m

Dissolution.
D'UN commun accord la société connue sous le nom de Voisin & Drouet, est dissoute à partir du 7 courant.
EDOUARD DROUET liquidera les affaires de la maison.
A. D. VOISIN, EDW. DROUET.
Edouard Drouet continuera les affaires de commission pour son propre compte.
7mars—1f EDW. DROUET.

Ufficio Consolare d'Italia.
Le morti e le nascite d'italiani avvenute nella città di Nuova Orleans devono essere dichiarate nella Cancelleria Consolare di Sua Maestà. Le nascite devono essere denunciate nel termine rigoroso di cinque giorni.
Il sottoscritto richiama i suoi amministrati all' esatta osservanza di questa disposizione del vigente Codice Civile, che ha per oggetto di assicurare la regolare tenuta dei Registri dello stato civile nel regno e di guarentire gl' importanti interessi che ne dipendono.
Nuova Orleans, 8 marzo 1868.
8 mars—15f—(12) F. SANMINIATELLI.

RAMIE RAMIE.
M. A. FERY m'ayant nommé agent pour la vente de RACINES DE RAMIE récoltées sur son habitation (dans la paroisse St Jacques) en offre au plus bas prix du marché et en quantités au gré des acheteurs.
S'adresser à MM ROULIGNY & ESCLAPON, Négociants-commissionnaires, rue Baronne, No 43.
D. M. ENSWORTH, Marchand de graines de jardinage, de Landreth, en gros, **Rue Gravier, No 113** Nlle Orléans.
8 mars—1m

A VENDRE,
GROCERIES. Pour cause de départ, la belle GROCERIE située à l'encoignure des rues Sainte-Anne et Marais, N° 227. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux. On cèdera avec la grocerie, le bail pour trois années. 21 mars—1f

BERRY & HART.
J. O. BERRY PETER HART.
Marchands, en gros et en détail,
—De—
GROCERIES COMESTIBLES, groceries de fantaisie et de fonds,
Rue du Camp, No. 71, Nlle Orléans.
Ils remplissent sans délai les ordres de la campagne.
N. B. Ils livrent les marchandises dans toutes les parties de la ville, sans frais de charroi.
19 mars—1m

AVIS.
Nlle-Orléans, 16 mars 1868.
J'ANNONCE à mes amis et au public que j'ai vendu ma grocerie No. 75 de la rue du Camp à MM Berry & Hart, qui ont l'avantage de [illegible] J'espère qu'ils auront le patronage bienveillant qui m'a été accordé.
L. VALLÉE.

A Vendre,
GROCERIES. Une GROCERIE située sur un des meilleurs passages de la ville et se trouvant à proximité des marchés [illegible] [illegible] rue Ste Anne et Marais Fontaine.

A vendre.
GROCERIES. La nouvelle grocerie située au coin des rues Ste Anne et Miro [illegible] S'adresser F. REICHMANN, au coin des rues Ste-Anne et Miro.
7mars—1m

Mr. J. GALINIER
A transféré son magasin
Au No. 101, rue Royale,
ENTRE ST-LOUIS ET CONTI
Grand déballage de marchandises de printemps et d'été.
Toutes les NOUVEAUTÉS FRANÇAISES en ARTICLES DE MODES seront offertes aux acheteurs
Prix très avantageux pour du comptant.
mars 1m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce, toiles cirées, à meubles, et ornementées.
NATTES—Rouleaux nattes de Chine, 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos. DESSUS DE TABLE. Drogget, toile et feutre. RIDEAUX—Dentelles, Reps. tapisseries damas &c. COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, à raies &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE
HAY & MEHLE,
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.
Rue du Commerce, 62 (44) Nlle-Orleans.
1 janv. 3m

A LOUER:
ECURIE, REMISE et GRANDE COUR propres pour chevaux et voitures [illegible] S'adresser chez J. Barre sellier, rue Bourbon, 294, entre Dumaine et St-Philippe.
J. Barre annonce au public qu'il a reçu un assortiment de sellerie, harnais, selles, brides et articles de chasse, par le steamship Panthéon, venant du Havre.
Rue Bourbon, 294, entre Dumaine et St Philippe.
25 fév—3f

A LOUER,
La grande maison en briques, ayant huit (8) belles chambres et véranda No 225 de la rue Royale. Un bon contrat pour l'avoir à un prix modéré. S'adresser à l'un des magasins de Mr Danziger, rue Royale, No 230, coin St Philippe, ou au No 163 de la rue du Canal.
4mars

GRAINES DE JARDINAGE
Graines de jardinage de Landreth Récolte de 1867—H. Hafner a main tenant un choix complet de graines de légumes d'hiver et de printemps; et l'a reçu de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie.
Un bon choix de graines de fleurs.
Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines par douzaines, centaines ou milliers de paquets.
H. HAFNER, Rue St-Charles, No 105, 24dec 3m En face du Théâtre St-Charles

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE ST. CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal.
D. M. STELLA, Propriétaire.
6 fév—1an

HARENGS DE HOLLANDE,
Reçus directement par le navire ISLAND HOME.
SAVON DE A BILLAUD.
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.
A vendre par S. HESSE, No 3 rue Tchoupitoulas.

J. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.
SCRUGGS & BARTLETT,
ENCANTEURS,
No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.
☞ Avances faites sur consignations. 25 jan—1an

R. C. BARROW,
AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
ET
Agence Générale Bureau,
15..................Rue Carondelet..................15
SE charge de l'achat, de la vente et de l'usage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge aussi du recouvrement de loyers, &c. 28 janv 3m

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables [illegible]
ALEX. McCONNELL, No 184

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(*Fabrique de Toits des Tropiques*),
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No. 224,
Coin Marais, Nlle-Orléans,
LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 58 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des chassis des portes, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts en vente [illegible]
Les ordres d'expédition [illegible]

TRAITEMENT SPÉCIAL ET GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. DE RAUSSE [illegible] Cabinet de consultations [illegible] Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky
POUR LE 23 MARS—CLASSE 94
Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me
23	48	6	39	42	26	45	58	74	67	49	74

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD.
Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.
AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat de Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St Louis et d'autres journaux; que les tirages seront toujours exacts.
14 fev—1m

Dr. E. DE BLANC,
OFFICE No. 15 RUE DAUPHINE
Entre Canal et Douane.
Consultations, de 1 à 3 heures P. M.
Résidence, 234 rue Galvez, entre Hôpital et Quartier.
17 mars 1m

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
QUINCAILLERIE,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.
Nouvelle-Orléans.
Etablie en 1822.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.
Nouvelle Orléans
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE,
Agents pour la vente des célèbres clous Weymouth. Charrues de champs de sucre, &c. de Baldwin, Black & Co.
Nous appelons particulièrement l'attention des marchands sur nos grandes importations récentes de
COUTELLERIE ET DE FUSILS,
SLOCOMB, BALDWIN & CO, Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.
15mars—1m

Banque de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 3 mars 1868.
POUR s'assurer si les créanciers de la Banque de la Louisiane accepteront la proposition que les actionnaires leur ont faite dans une résolution adoptée à une assemblée des actionnaires de la Banque, le 14 mars 1868—
Avis est donné que des livres de souscription seront ouverts, pendant trente jours, au bureau de la Banque de la Louisiane, afin de recevoir des souscriptions pour le capital d'une nouvelle corporation qui s'est formée conformément aux lois de l'Etat, pour le but de faire des opérations de banque et qui s'est organisée aux termes et conditions du rapport du comité précité, à la dite réunion, des actionnaires de la Banque de la Louisiane.
On peut se procurer des exemplaires du rapport au local de la banque.
MM. A. Lanfear, L. F. Generes, J. B. Lepretre, S. W. Lavoie, John Pemberton
Ont été nommés membres du comité chargé de recevoir des souscriptions conformément au présent avis.
12 mars—30j J. F. IRVIN, Caissier.

AVIS.
LES créanciers de la succession de BAZILE DEDE Fils sont notifiés d'avoir à se présenter à O. Drouet, avocat de l'exécuteur testamentaire, Passage de la Bourse, No 118 et de lui faire connaître le montant de leurs réclamations et les titres sur lesquels elles sont fondées.
14mars—14.18.24

Banque City National de la Nlle-Orléans.
NLLE ORLEANS, LA., 25 fevrier 1868.
LE 24 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:
C. T. Buddecke, Louis Schneider, Fred. DeBuolio, Wm. Edwards, Edw'd Conery, Henry Abraham, Jno Marks, Frank Roder, Hera Roe.
Et aujourd'hui à une réunion des Directeurs M. C. T. Buddecke a été élu Président de la banque.
26fev—1m JULES CASSARD, Caissier.

Avis.
Bureau du Chemin de fer d'Orléans.
DES Propositions cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie jusqu'au mardi 24 courant à midi pour la construction des écuries, dépôt, atelier de travail, etc. à l'usage de la Compagnie conformément aux plans et cahier des charges fait par M. H. Pioré, ingénieur de la Compagnie.
Les propositions séparées seront également reçues au bureau pour l'ouvrage fait séparément, comme suit:
Savoir: 1o. La maçonnerie, la charpente et la peinture. 2o. La fourniture de colonnes en fer. 3o. Les couvertures en ardoises. 4o. Les toiture. 5o. La ferblanterie. 6o. Les pavés. 7o. Le nivellement et le remblai du terrain.
La Direction se réservera le droit d'accepter ou de rejeter les susdites propositions en partie ou en totalité.
Par ordre de la Direction.
18 mars—au 10 JULES BENIT, Secrétaire.

NOUVEL ECLAIRAGE:

Huile Anchor! Huile Anchor!
HUILE NON EXPLOSIBLE,
A vendre par
J. L. DUJARRIC,
Au No 849, rue des Remparts,
(Encoignure Desirée.)
4mars—1m—3fps

UNE NOUVELLE LUMIÈRE.
Anchor Oil! Anchor Oil!
PLUS d'explosion! [illegible]
E. A. WENTZEL, Rue Royale, No 209, Seul agent pour la Louisiane.
☞ On demande des agents.

ENDUIT DESSICATEUR contre l'humidité des murs.
J'AI l'avantage d'informer le public et ceux qui souffrent à cause des murs humides dans leurs maisons [illegible]
L. CRESSON, No 103 et 105 rue Bourbon.
25 fév—1m

Jos. P. COULON,
(Successeur de Price et Coulon,)
PLOMBIER,
Rue du Camp, No. 168 après la rue Poydras.
AGENT pour la vente des Fourneaux de cuisine "Défiance" de Mott. Il est prêt à fournir les installations pour bains, lieux d'aisance et douches, des gros robinets à [illegible] et au plomb des pompes et tout ce qui se rattache au commerce du plombier. Il se charge aussi surtout des travaux de maisons et de navires.
20 oct—6m D 18

Restaurant des Etats-Unis.
Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fera ouvrir le 4 du courant, à la demande, le Restaurant des Etats-Unis à l'ancien [illegible] rue de la Commune. Les mêmes soins [illegible] service des vins et des liqueurs.
10mars—1m FRITZ HUPPENBAUER.

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.
LE Bureau de la Compagnie est au No [illegible] rue DAUPHINE, entre CANAL et DOUANE, pour la transaction des affaires.
GEORGE CLARK, President. JULES BENIT, Sec.
15 mars—1m
La Direction est priée de copier et [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867 .... $ 525,880 70
Pertes, taxes dépensées, réassurances &c payées dans la même période 217,740 78
Actif le 31 décembre 1867 .... 275,574 02
Cette Compagnie continue à assurer aux taux les plus [illegible] contre les pertes et les avaries [illegible]
ALFRED MOULTON, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
—Directeurs—
J. M. Allen, J. H. Ladwigen, T. K. Converse, A. Moulton, [illegible], J. C. Mey, R. P. Fenelle, [illegible], Wm. M. Perkins, [illegible].
21 fev—1an

Compagnie d'Assurance Nationale
Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.
BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bâtisse Stein)
WM. WHANN, Président.
LOUIS SCHNEIDER, Vice-Président.
C. N. GANUCHEAU, Secrétaire.
—Directeurs—
E. C. EMERY, LOUIS SCHNEIDER, A. S. MANSFIELD, WM. WHANN, D. C. McCAN, J. M. LAFFERTY, W. W. HOWE, B. L. MILLAUDON, JEO. W. COCHRAN, GEO. W. PORCH, J. F. H. GRACE.
La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican,
Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.
LES risques d'incendie [illegible] pris aux taux du tarif.
CHAS ROMAN Président.
M. A. TARLETON Secrétaire.
A une réunion de la Direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867, M. CHAS ROMAN a été élu président, et M. TARLETON, secrétaire.
Directeurs:
Chas. Roman, Wm. A. Stevenpauls, B. L. Millaudon, F. A. Peterson, T. Bailly Blanchard, J. N. Marks, Thos. C. Pavan, Domingo Fatis, Sam'l W. Todd, Arthur Forstall.
—INSPECTEUR MARITIME— R. L. Robertson
[illegible]

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.
57 ....Carondelet............ 57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif .... $4,650,000.
HOME, DE NEW-YORK.
Actif .... $4,450,000.
Représentant un capital [illegible] de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de [illegible] acceptés.
18 sept—1an